



CIRCULAIRE N° 2064/MPMBPE/DGD du 05 FEV. 2020

(DIFFUSION GÉNÉRALE)

OBJET : Opérationnalisation du module de gestion
des agréments des commissionnaires en douane

Réf : - Code des douanes ;
- Circulaire n° 2049/MPMBPE/DGD
du 28/11/2019 ;
- Note d'Information n° 94/SEPMBPE/DGD
du 07/06/2019.

Aux termes de ma circulaire visée en référence, je portais à la connaissance de l'ensemble du Service et des usagers, la mise en œuvre d'un module dédié au suivi, dans le Sydam world, de la régularité et de la validité des informations relatives aux cautionnements et aux déclarants-signataires des commissionnaires en douane agréés.

Ainsi, et à l'issue de l'exécution de l'ensemble des diligences y afférentes, **la phase d'opérationnalisation de ce module, initialement prévue pour le 1^{er} février 2020, entrera en vigueur à compter du 1^{er} mars 2020.**

Par conséquent, ne pourront être activés au Sydam world, que les agréments des commissionnaires en douane préalablement enregistrés dans ledit module, sur la base des informations communiquées à mes services, conformément à ma Note d'Information n° 94/SEPMBPE/DGD en date du 07 juin 2019.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MPMBPE/Cab
- CGECI
- UGECI
- FINSCI
- FENACCI
- GUCE-CI
- PAA
- PASP
- OIC
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie française
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur Général
General DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National